

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 944 autorisant le remboursement à M. Ghourlouian Sétrak, entrepreneur, du cautionnement définitif de 100.000 francs réalisé suivant récépissé du Trésor n° 246 du 21 juillet 1951, pour adjudication des travaux pour l'élargissement du trottoir du boulevard de la République .

n° 944

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 octobre 1951

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1951

Date du numéro
1 novembre 1951

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la demande de M. Ghourlouian Setrak, entrepreneur

Vu l'article de l'arrête ministériel date eu 13 octobre

Sur la proposition du Directeur eu Service des Travaux Publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est autorisé le remboursement à M. Ghourlouian Sétrak, entrepreneur, adjudicataire des travaux pour l'élargissement du trottoir du boulevard de la République, du cautionnement définitif de 100.000 francs (cent mille francs) réalisé suivant récépissé du Trésor n° 246 du 21 juillet 1951. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur. N. SADOUL.